

# Le P'tit Hipsemer

Les Brèves d'Hipsheim

Ensemble, continuons pour l'Avenir d'Hipsheim

## Mot du Maire



*Hipseimoises,  
hipsheimois,*

*L'année 2022  
est déjà  
entamée  
depuis presque  
trois mois. La  
fin de l'hiver  
approche*

*à grands pas pour laisser la place  
à la douceur printanière et aux  
beaux jours. Le soleil va reprendre  
ses quartiers et faire scintiller notre  
village, et notre moral.*

*Nous en avons le plus grand besoin. La  
crise sanitaire est toujours d'actualité.  
Pour retrouver une certaine normalité  
dans nos vies quotidiennes, je ne peux  
que vous inviter, pour ceux qui ne  
l'auraient pas encore fait, à franchir le  
pas et à vous faire vacciner. A l'heure  
actuelle, c'est la solution pour contrer ce  
fichu virus.*

*C'est en nous mobilisant collectivement  
que nous retrouverons une vie publique,  
que nos jeunes, mais aussi nos aînés,  
plus affectés émotionnellement par  
le manque de lien social, pourront à  
nouveau participer pleinement aux  
loisirs et activités, sportives, culturelles  
et festives.*

*La municipalité sera toujours*

*partenaire, dans la mesure du faisable,  
pour soutenir les initiatives de nos  
associations.*

*Cette année sera l'année de l'équilibre  
et d'un budget maîtrisé. Voici les  
principaux axes des projets pour cette  
année 2022 :*

- ▶ *Le fleurissement de notre si beau  
village va bientôt arriver.*
- ▶ *Le nouveau parc pour les enfants,  
sera opérationnel, très prochainement.*
- ▶ *La bibliothèque a ouvert ses portes  
et vous attend pour y découvrir la  
lecture. Elle est dédiée aux écoles, au  
club de lecture de nos aînés, et à vous  
tous, venez la découvrir.*
- ▶ *L'inauguration de la rue Xavier  
Naegert (dit le Pope) à la rentrée  
scolaire.*
- ▶ *La famille Petry déposera  
prochainement le permis de construire  
pour la boulangerie, l'ouverture est  
prévue à l'automne prochain.*
- ▶ *Une micro-brasserie va être créée,  
dans des locaux municipaux pour y  
brasser la bière de notre village. Vous la  
découvrirez très bientôt.*
- ▶ *L'artère principale du village, ainsi  
que le terrain de football vont être  
équipés de lampadaires en Led, pour le  
deuxième semestre de l'année, et cela  
pour poursuivre le projet pluriannuel.*
- ▶ *Les bâtiments communaux vont*

## N° 32 • Avril 2022

*être remis aux normes, d'importants  
travaux de remplacement de conduites  
d'eau vont avoir lieu.*

- ▶ *Des aides accrues vont être réalisées  
pour nos associations, et ceci pour les  
aider dans leur reprise d'activités.*
- ▶ *La deuxième tranche des travaux  
fenêtres et volets au presbytère  
de la dîmière va être réalisée très  
prochainement.*
- ▶ *Des travaux importants de  
la sacristie de St Ludan sont en  
cours, aussi des gouttières et de  
l'assainissement vont être réalisés.*
- ▶ *En collaboration avec la police  
municipale, nous avons maîtrisé  
certains problèmes.*

*Pour terminer mes propos, je tiens  
à remercier mes adjoints, le conseil  
municipal, pour leurs soutiens sans  
faillir, les agents municipaux qui  
font un remarquable travail, la  
police municipale, la directrice et les  
maîtresses, notre secrétaire de mairie,  
pour les tâches qu'ils accomplissent au  
quotidien et pour leur investissement.*

*L'équipe municipale se joint à moi,  
et, bien évidemment se tient à votre  
disposition, si vous le souhaitez.*

***Continuez à prendre soin de vous et à  
protéger vos proches.***

*Cordialement,  
Votre Maire Philippe Rome*

*Jetzt geht's los*

## Mairie d'Hipsheim

12, rue Saint Ludan • 67150 HIPSHEIM

Tél : 03 88 64 17 45

E-mail : [accueil@mairiehipsheim.fr](mailto:accueil@mairiehipsheim.fr)

Site : [www.hipsheim.fr](http://www.hipsheim.fr)

 [facebook.com/commune.hipsheim](https://facebook.com/commune.hipsheim)

## Accueil du public en mairie

Lundi • 14h00 - 18h00

Mardi & Jeudi • 9h00 - 12h00 • 14h00 - 16h00

Vendredi • 9h00 - 12h00

Maire & adjoints sur RDV

# Inauguration de notre nouvelle bibliothèque

*Le samedi 19 mars, quelques privilégiés ont eu la chance d'assister à l'inauguration de notre nouvelle bibliothèque.*

Après non loin de 2 ans de préparation, de travaux et de remise aux normes, notre temps est arrivé. Quelques brins de couleurs, une touche d'enfantillage et un soupçon de maturité. Mélangez le tout à l'aide précieuse de nos agents communaux, des différentes entreprises et de plusieurs bricoleurs bénévoles, notre bibliothèque est enfin ouverte et

tellement hâtive de vous accueillir. Dans un premier temps, les horaires d'ouverture sont les :

**Mardis de 17h à 19h,**

**Mercredis matins de 10h à 12h,**

**Samedis matins de 10h à 12h.**

Une belle collaboration avec l'école et les associations est prévue.

Actuellement, nous sommes une petite dizaine de bénévoles pour assurer les permanences et restons évidemment à la recherche d'autres âmes intéressées.

A très bientôt dans nos murs !



**Une nouvelle dynamique flotte sur le CMJ !**

Le 8 décembre 2021, suite à la démission du président, **Éva Isel** a accepté de reprendre l'écharpe de **Présidente du Conseil Municipal des Jeunes d'Hipsheim** sous les applaudissements des tous les membres.

À l'issue d'un vote à bulletin secret, **Liljo Fritsch** a été élu Vice-Président.

Le Covid a malheureusement empêché les membres du CMJ de se réunir durant quelques semaines. C'est donc avec plein d'énergie que le 4 mars, les jeunes conseillers se sont retrouvés pour leur 1<sup>er</sup> conseil 2022 ! Ils se sont tout de suite mis au travail pour finaliser les projets en cours :

- La préparation d'une soirée **"Jeux de société et karaoké"** destinée aux jeunes de 11 à 15 ans le vendredi 29 avril 2022 de 18H45 à 23H00, à la Dîmière.

- La manifestation avec la Croix Rouge pour les **"Gestes de 1<sup>er</sup> secours"** : destinée aux jeunes de 6 à 17 ans, le samedi 2 avril de 9H30 à 13H30 au "club house" du football d'Hipsheim.



## Aménagement de la déchèterie verte



DÉCHETS VERTS

La déchèterie verte se trouvant avant le pont de l'Ill est actuellement impraticable. Aussi, j'ai sollicité les services de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Il a été décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement et d'accessibilité courant 2022 afin de vous accueillir

dans de bonnes conditions. Lecoût des travaux va être inscrit au budget de la CCCE. Nous vous tiendrons informés. Aussi, depuis le samedi 19 mars 2022 deux bennes à végétaux sont installées à côté du tennis. Les bennes sont accessibles du **lundi au samedi de 8H à 19H.**

Vous pourrez y déposer vos tontes de gazon, branchages, feuilles, tailles de

végétaux, plantes et végétaux fleuris dans la limite **d'un mètre cube par semaine.** Les déchets d'activités professionnelles sont interdits.

Je vous remercie pour votre compréhension et vous prie de respecter le site et ses alentours.

**Votre maire,**  
**Philippe Rome.**



# Éviter la surpopulation de chats sans famille : Vive le printemps

**Il est maintenant obligatoire de faire identifier son chat, par un procédé obligatoire (tatouage ou puce électronique).**

La surpopulation de chats errants non identifiés peut être un vrai fléau pour une commune. Ils provoquent des nuisances sonores et olfactives (bagarres, marquage de territoire, miaulement, destruction de poubelles...) mais prolifèrent également de façon exponentielle.



En effet, un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans 15 552 descendants !

**D'où la nécessité d'être tous attentifs et signaler les chats errants qui pourraient vivre dans la commune.**

Qui est concerné ? Toute personne ayant connaissance d'un lieu de nourrissage, d'un chat en souffrance. Tout particulier qui nourrit des chats errants est considéré comme responsable de ces animaux.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie qui prendra attache avec la SPA pour mettre en place un procédé et faire stériliser ces chats.



**Le printemps arrive et avec lui ses concerts de tondeuses, tronçonneuses, perceuses, et autres outils de bricolages bruyants ...**

Merci à tous les « musiciens » de la semaine, du week-end et des jours fériés de respecter les horaires suivants pour effectuer vos travaux.

**Du lundi au vendredi :**

**de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00.**

**Samedi :**

**de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

Dimanche & jours fériés :

**Vive le chant des oiseaux !**

## Point info : Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)

**Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.**

Qui peut l'utiliser ?

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la "chaîne de survie" formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

En pratique, après avoir reconnu une victime en arrêt cardiaque, allumez

le DAE le plus tôt possible et suivez les instructions. Dans tous les cas, ne pas toucher la victime lors des phases d'analyse et de choc. Si le DAE ne fonctionne pas ou n'est pas disponible, réaliser la réanimation cardio-pulmonaire sans défibrillateur.

**Cas particulier si la victime :**

- Dispose d'un timbre médicamenteux sur la peau, le retirer
- Est équipée d'un stimulateur cardiaque, décaler l'électrode d'un travers de main
- Est sur une surface mouillée ou conductrice, la déplacer
- Est mouillée, la sécher

Vous pouvez aussi télécharger l'application **Staying Alive** qui permet

de trouver facilement un défibrillateur autour de vous en cas d'urgence, décrit le massage cardiaque et l'utilisation du défibrillateur. Si vous êtes formés aux gestes de premiers secours, vous pouvez devenir bon samaritain et intervenir en cas d'urgence.

**La commune d'Hipsheim est équipée de 2 DAE.**



Appel rapide  
aux 15, 18 ou 112



Massage cardiaque  
rapidement entrepris



Défibrillation précoce  
en utilisant DAE



Prise en charge  
médicale



**Au centre du village sur le mur de l'école côté rue Saint-Ludan**



**Au niveau de la zone de loisirs sur le mur de la salle polyvalente**

# Calendrier des manifestations

*d'avril à août 2022*

## AVRIL

- 3 avril • Chasse aux œufs matin apéro à la Dîmière – La Passerelle
- 10 avril de 8h à 19h • 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles - Mairie
- 24 avril • Concert à l'église Saint Ludan - Chorale Sainte Cécile
- 24 avril de 8h à 19h • 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles - Mairie
- 26 avril à 20h • Club de lecture - Dîmière – Les amis de la Dîmière

## MAI

- 1 mai à 17h • Théâtre Cube noir "A la monnaie du pape" de Louis Velle - Les amis de la Dîmière
- 8 mai • Fête des fleurs - Dîmière – Terre sans Frontière
- 17 mai à 19h30 • Club de lecture – Dîmière – Les amis de la Dîmière
- 29 mai à 17h • Théâtre Cube noir "Burnout" d'Alexandra Badea - Les amis de la Dîmière

## JUIN

- 4 juin de 14h à 17h • Fête du Tennis - Illwald Tennis
- 5 juin • Première communion - Eglise Saint Ludan – Communauté de paroisse
- 12 juin • 1<sup>er</sup> tour des élections législatives - Mairie
- 17 juin 2022 • Fête de la musique au foot - Just for fun
- 18 juin à 9h • Cuisine Sauvage – Dîmière - Maison de la Nature
- 19 juin • 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives - Mairie
- 25 juin • Soirée couscous - Club house du foot – Club de twirling les Tagadagirls

## JUILLET

- 1 juillet 2022 • Kermesse - Club house du foot - Association La Passerelle

## AOÛT

- 27 et 28 août • Festiv' Saint Ludan – ACL
- 28 août • Pèlerinage Saint Ludan - Eglise Saint Ludan – Conseil de Fabrique

## Démarchage commercial à domicile

Du démarchage commercial insistant et agressif a été signalé à la mairie ces derniers mois. Pour encadrer cette pratique et protéger les habitants, monsieur le Maire a pris un arrêté municipal (n°2022/02) en date du 07 mars 2022 portant règlementation sur les activités de ce type.

Les entreprises (*sauf les pompiers,*

*facteurs en tenue ainsi que les associations du village*) souhaitant faire du démarchage à domicile dans le village seront tenues de se faire connaître à la mairie au minimum 15 jours avant le début de leur action. Une autorisation signée du Maire leur sera remise contre justificatifs. N'hésitez pas à leur demander ce

papier si vous le jugez nécessaire.

Elles pourront pratiquer leur activité aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30. En dehors de ces plages horaires ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, les activités de prospection commerciales à domicile sont strictement interdites.